

Délibération**n°68-2023****26 septembre 2023****ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Avis préalable sur la désignation d'un représentant des collectivités au comité social territorial.****Séance du :** 26 septembre 2023**Date de la convocation :** 13 septembre 2023**Président de séance :** François DUNAND**Secrétaire de séance :** Chantal GIORDA**Nombre de membres titulaires en exercice :** 28**Etaient présents (titulaires et suppléants) :** 18**▪ Collège des affiliés :** 15

Danièle BEAUX-SPEYSER, Jean François CLARAZ, François DUNAND, Laurent FILIPPI, Chantal GIORDA, Yannick LOGEROT, Pascale OUSTRY, Fabrice PANNEKOUCKE, Christian RAUCAZ, Monique ROSSET-LANCHET, Gérard RUFFIER-MONET, Béatrice SANTAIS, Sylvie SELLERI, Lucien SPIGARELLI, Jean-Michel VORGER

▪ Collège spécifique : 3

Christian GRANGE, Martin NOBLECOURT, Olivier THEVENET

Etaient représentés : 8**▪ Collège des affiliés :** 5

Robert AGUETTAZ (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)
Dominique CHAPUIS (pouvoir à Chantal GIORDA)
Christian GARIOUD (pouvoir à François DUNAND)
Jean-Claude RAFFIN (pouvoir à Jean François CLARAZ)
Jean-Maurice VENTURINI (pouvoir à Lucien SPIGARELLI)

▪ Collège spécifique : 3

Michelle BRAUER (pouvoir à Fabrice PANNEKOUCKE)
Christelle FAVETTA-SIEYES (pouvoir à Sylvie SELLERI)
Thibaut GUIGUE (pouvoir à Christian RAUCAZ)

Etaient présents ou représentés : 26**Nombre de votants :** 10**Étaient absentes :** 2**▪ Collège des affiliés :** 2

Marie-Claire BARBIER
Nathalie FONTAINE

Était également présent Monsieur Patrice BERTHON, Trésorier de Chambéry, agent comptable.

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD	Directeur général
Carole MONTALI	Responsable du Pôle missions d'appui aux collectivités
Virginie GELOTTIER	Chargée d'appui aux collectivités

1/2

DELIBERATION N° 68-2023

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Avis préalable sur la désignation d'un représentant des collectivités au comité social territorial.

Monsieur le Président rappelle que « pour les centres de gestion, les membres du comité social territorial représentant les collectivités territoriales et établissements publics sont désignés par le président du centre parmi les élus issus des collectivités et des établissements employant moins de cinquante agents affiliés au centre de gestion, après avis des membres du conseil d'administration issus de ces collectivités et établissements, et parmi les agents de ces collectivités et établissements ou les agents du centre de gestion. ».

Compte tenu de la démission de M. Franck ROUBEAU de son mandat d'élu local, il convient d'émettre un avis sur la désignation d'un nouveau membre suppléant du comité social territorial.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le Code général de la fonction publique,

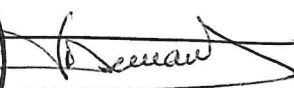
VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

DONNE un avis favorable à la désignation au comité social territorial de Mme Danièle BEAUX-SPEYSER, Adjointe au Maire de Drumettaz-Clarafond, en qualité de représentante suppléante des collectivités.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants, seuls ayant pris part au vote les administrateurs des communes et établissements publics affiliés employant moins de 50 agents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Porte-de-Savoie,
Le 26 septembre 2023
Le Président,



François DUNAND